

# Jumelage canton de Fouesnant-Meerbusch

## De nouveaux statuts, un nouveau comité... pour un nouveau départ

Exit le jumelage « Fouesnant-Meerbusch », lundi soir, le comité de jumelage canton de Fouesnant-Meerbusch est devenu réalité lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a réuni une cinquantaine de personnes, à la mairie de Fouesnant.

Les nouveaux statuts ont été relus à l'assemblée qui les a définitivement adoptés par 62 voix pour et deux bulletins blancs. Seuls les possesseurs d'une carte de membre se sont prononcés, certains avaient procuration pour des adhérents absents.

Comme convenu à l'assemblée générale du 13 décembre, ces statuts avaient auparavant été proposés aux conseils municipaux des communes concernées. En effet, le conseil d'administration du jumelage, composé de 21 membres, inclut deux membres du conseil municipal de Fouesnant et un de chacune des autres communes.

Las de leurs séances de janvier

et février, les conseils municipaux après avoir accepté ces statuts, ont désigné leurs délégués : J.-F. Garrec pour Saint-Evarzec, M. Marseille pour Clohars-Fouesnant, Paul Le Gall représentera Bénodet, Maryse Sédéhic, Pleuven; Marie-Laure Le Viol, La Forêt-Fouesnant; M. Le Faou et C. Le Floch, Fouesnant.

14 autres personnes se sont proposées pour faire partie du conseil d'administration, elles ont été élues : André Balanant, Yolande Bardyn, Hélène Bazin, Jean-Pierre Bazin, Liliane Craf, Paul Gléonec, Mireille Huet, Roger Kergourlay, Régine Le Port, Armelle Le Roy, René Le Roy, Gérard Marrec, Bernard Merrien et Simone Moulinc.

Le bureau lui-même est composé d'un président d'honneur (le maire de Fouesnant), un président, deux vice-présidents, un trésorier, un trésorier-adjoint, un secrétaire et un secrétaire-adjoint et

un commissaire aux comptes. Réunis avant la séance, les délégués des conseils municipaux avaient délibéré et décidé qu'un seul d'entre eux devait être présent dans ce bureau au titre de vice-président.

### Pas de municipalisation

L'assemblée a dû aussi se prononcer sur le principe de laisser le conseil d'administration désigner le commissaire aux comptes, ce qui a été accepté par 60 voix pour et 4 abstentions. Cette nomination qui interviendra très prochainement a soulevé quelques questions. Il a été confirmé que la personne devait être extérieure à l'association.

Roger Le Goff, président d'honneur, a souhaité bon vent au jumelage, qu'il reprenne rapidement ses activités d'échanges sociaux culturels et sportifs et « retrouve sa splendeur d'antan ». Il a exprimé le vœu que Gouesnac'h re-

joigne les autres communes du canton et remerciant les bénévoles qui œuvrent et ont œuvré au sein du comité, il a rappelé qu'il n'était pas question de municipalisation. « Les maires et conseillers municipaux apportent leur soutien mais ne doivent pas s'immiscer dans les décisions ».

### J.-P. Bazin confirmé comme président

Le conseil d'administration réuni aussitôt la séance levée a formé le bureau ainsi composé : Président d'honneur, R. Le Goff; président, J.-P. Bazin; vice-présidents, M. Le Faou conseiller municipal et A. Balanant; trésorière, R. Le Port, trésorier-adjoint, P. Gléonec; secrétaire B. Merrien; secrétaire-adjoint, A. Le Roy.

L'équipe en place comme l'ensemble des adhérents repart désormais confiant et prêt à travail-



Au bureau, R. Le Goff, président d'honneur, J.P. Bazin, confirmé dans ses fonctions, A. Balanant, vice-président.

ler sereinement et sans passion. La soirée dansante de samedi soir sera au Centre de la culture et des